



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 19 mai à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. REPIQUET Dominique, maire, M. DIOCHON Eric, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BOSSAN Françoise, Mme VALETTE-RACH Lydie, adjoints, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme MERONI Isabelle, Mme JOURDAN Dominique, M. BARBOSA Henrique, M. CHAFFAUD Frédéric, M. SAVART Gauthier, Mme CHARPIGNY Rachel, Mme FERRAND Laurence, M. ROZIER Raphaël, Mme DE BLOCK Céline, M. PERRET Nicolas, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Pierre TRUCHON qui a donné pouvoir à M. Dominique REPIQUET, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à Mme Lydie VALETTE-RACH, M. Benoît MERLO qui a donné pouvoir à M. Nicolas PERRET,

Étaient absentes : Mme Catherine VILLEGAS, Mme Lia ONOFRE,

Madame Marie-Dominique BUIRET est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2016,
2. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Rapport d'activité 2014 du SIEA,
4. Jury d'assises – Constitution du jury pour l'année 2017,
5. Route d'Ecottay – Constitution d'une impasse,
6. Plan de désherbage – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau,
7. Projet du Préfet – SDCI - Fusion de la CCPB,
8. Compte rendu des commissions,
9. Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 07 avril 2016 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 07 avril 2016.

2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, concernant : 15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

| Date et décision | Section n° | Adresse | Nature du bien | Superficie |
|---------------------------------|------------------------|--|----------------|---|
| Le 26/04/2016 Non préemption | D N° 286 | Lieu dit « ONJARD » Route des Paillardières | Non Bâti | 1 192 m ² |
| Le 19/05/2016 Non préemption | D N° 1406 D N° 1407 | Lieu dit « ONJARD » Route des Paillardières | Non Bâti | 970 m ² 26 m ² |

Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces décisions.

3 – RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SIEA

Monsieur Eric DIOCHON rappelle les compétences du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain qui sont les suivantes :

- le service public de l'électricité
- l'éclairage public
- le service public de la distribution de gaz
- le système d'information géographique

- le service « Energie »
- la communication électronique.

Le syndicat compte 419 communes membres en 2014. L'endettement au 31/12/2014 s'élève à 128 479 041 € dont 127 125 132 € concernent le budget annexe "Communication Electronique" pour financer les travaux de déploiement de la fibre optique. Le montant total des investissements de l'année 2014 s'élève à 55 722 672 € répartis comme suit :

- le service public de l'électricité : renforcement 5 738 109 €, effacement 7 845 973 €, extension de réseaux 3 584 306€,
- l'éclairage public : 4 531 872 €
- le service public du gaz : 38 756 €
- le génie civil Télécom : 2 099 259 €
- le service « économies d'énergie » : 238 624 €
- la communication électronique – Très Haut Débit : 31 645 773 €

Le rapport intégral 2014 du SIEA peut être consulté en mairie ou sur le site internet du syndicat. Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du contenu de ce rapport d'activité.

4 – JURY D'ASSISES – CONSTITUTION DU JURY POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder avant le 30 juin 2016 au tirage au sort des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2017.

Le nombre de jurés est fixé à 2 pour la Commune de Bâgé-la-Ville et le nombre de noms tirés au sort est fixé au triple du nombre de jurés, soit 6 noms pris sur la liste électorale générale 2016.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ne doivent pas être retenues.

Le tirage au sort s'établit comme suit :

| Numéro d'électeur | NOM Prénom |
|--------------------------|----------------------------|
| 468 | CHARPIGNY Valérie |
| 763 | DOUCET Anthony |
| 257 | BOURDON Christophe Charles |
| 638 | DAVID Anthony |
| 1877 | ROSIER Christian |
| 154 | BESSION Sophie |

Il est noté que le numéro 2135 a été tiré au sort mais n'a pas été retenu en raison de l'âge de l'électeur (moins de 23 ans).

5 – ROUTE D'ECOTTAY – CONSTITUTION D'UNE IMPASSE

Par délibération du 17 mars dernier, le conseil municipal a décidé la cession, dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du Buchet, à la Communauté de communes du Pays de Bâgé, de la partie de voie n°6 – route d'Ecottay - depuis 80 mètres au nord du pont qui traverse l'autoroute jusqu'à la RD 1079.

La CCPB a vendu le 7 avril dernier cette partie de la route d'Ecottay.

En conséquence, la route d'Ecottay est devenue une impasse. Il convient donc d'acter que la route d'Ecottay est une voie sans issue.

La Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acter que la route d'Ecottay est devenue une voie sans issue.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

6 – PLAN DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil, la volonté de la commune pour la mise en place du « zéro phyto » en tant que technique de désherbage. Il explique que les pesticides sont aujourd'hui au cœur des préoccupations environnementales. Ces produits chimiques étaient considérés indispensables et les effets nocifs ont été mis en avant. Les collectivités doivent se mobiliser pour mettre en place des solutions alternatives.

L'Agence de l'eau apporte son aide afin d'accompagner les collectivités et gestionnaires d'espaces verts et de voiries à diminuer, voire supprimer l'utilisation de pesticides dans l'objectif d'atteindre « zéro phyto ». L'Agence finance les études de diagnostic des pratiques, préalable indispensable à la démarche, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de

plan d'actions (organisation des équipes, des équipements et matériels, méthodes préventives permettant d'éviter les interventions). L'étude d'un plan de désherbage est utile pour cartographier les techniques de désherbage adaptées à chaque situation du territoire de la commune.

Après consultation, la MFR OUEST LYONNAIS, située 69280 SAINTE CONSORCE, propose la réalisation d'un plan de désherbage communal ainsi qu'un accompagnement concernant les actions de communication. Le montant de sa prestation est de 3 850 €.

Monsieur le Maire soumet la délibération de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'élaboration du plan de désherbage au vote. Il précise qu'une autre délibération interviendra par la suite pour les demandes de subventions pour l'achat de matériels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de l'étude pour le plan de désherbage à réaliser par la MFR OUEST LYONNAIS pour un montant de 3850 €,
- Autorise le Maire à solliciter l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une participation financière au taux maximal,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

7 – PROJET DU PREFET – SDCI – FUSION DE LA CCPB

Conformément au III de l'article 35 de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, Monsieur le Préfet de l'Ain a notifié à la Communauté de communes du pays de Bâgé et aux communes membres l'arrêté de projet de périmètre portant fusion des Communautés de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux. Il est demandé de recueillir l'avis du conseil communautaire et des conseils municipaux mais aussi de transmettre une proposition de nom et de siège de la future Communauté de communes.

Ainsi par délibération en date du 12 novembre 2015, la commune de BAGE LA VILLE a émis un avis défavorable au projet de SDCI tel que soumis à l'assemblée délibérante par Monsieur le Préfet de L'Ain, proposé un contre-projet structuré autour de la fusion des Communautés de communes de Pont de Vaux, Pays de Bâgé et Pont de Veyle.

Si la commune se félicite de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Bâgé avec celle de Pont de Vaux avec laquelle le travail d'analyse des compétences a démarré, elle souhaite dans les meilleurs délais la fusion des Communautés de Pont-de-Vaux, Pays de Bâgé et Pont de Veyle, car ces Communautés de communes forment un même bassin de vie.

Les fusionner dès à présent, c'est renforcer leur poids non seulement face à l'agglomération mâconnaise mais également par rapport aux agglomérations de Bourg-en-Bresse, de Villefranche et Belleville.

Pour ce qui concerne la transmission d'une proposition de nom et de siège de la future Communauté de communes, il est rappelé que la libre administration des collectivités territoriales est un principe consacré par la Constitution (art. 72 al. 3) : *"Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences."*

De fait, il appartiendra au Conseil du nouvel EPCI, et à lui seul, de délibérer en ce sens.

Vu la loi 2015-991 du 7 Août 2015,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du pays de Bâgé en date du 7 décembre 2015,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain portant projet de fusion des Communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux,

Le conseil municipal à l'unanimité et deux abstentions :

- Emet un avis favorable à l'arrêté portant projet de fusion des Communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux,
- Souhaite, dans un proche avenir, un élargissement du périmètre afin d'avoir une dimension comparable aux autres communautés de communes environnantes.
- Dit que le nom et le siège doivent être issus d'une discussion collégiale.

8 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ **Urbanisme-Bâtiments :**

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que des vitrages ont été cassés à l'école Denave suite à la projection, lors d'un jeu, de cailloux. L'assurance a été contactée et les réparations ont été faites. Par ailleurs, une marquise sera installée au modulaire en raison d'infiltrations constatées.

Le 27 avril dernier, s'est tenue une réunion de la sous-commission de sécurité concernant la mairie. Après un premier avis défavorable en raison de l'absence de quelques rapports, un avis favorable a été émis le 18 mai dernier.

➤ **Communication**

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que le bulletin est en cours de réalisation.

➤ **Voirie - fleurissement**

Mme Laurence FERRAND informe l'Assemblée que les plantations de fleurs se feront sur la journée du 25 mai prochain. Toutes personnes intéressées pour aider ce jour ou le reste de l'année sont invitées à se faire connaître en mairie.

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée qu'une réunion se tiendra en mairie le 5 juillet prochain à 18h30 concernant le plan de désherbage. Les élus sont tous invités.

Par ailleurs, suite à la consultation pour le PATA, la SOCAFL a été retenue. De plus, un dossier pour la réalisation de travaux de sécurisation sera constitué afin de solliciter des aides financières du Conseil départemental.

Le devis pour la signalisation au sol de la route de Montgrimoux devrait bientôt arriver.

Enfin, le programme des travaux de renforcement d'EDF est fixé. Sont concernés le GAEC des Verrières, la route de la Boutique....

Françoise BOSSAN indique que la randonnée du Pays de Bâgé se tiendra le dimanche 22 mai prochain.

➤ **Ecoles**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que la Convention Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) Bag'Evasion / Municipalité est toujours à l'étude. Elle prévoit que la municipalité met à disposition les fournitures et matériels nécessaires au bon déroulement des activités. Il s'agit de déterminer très précisément quels sont les besoins concernant les seuls TAP (et non pas l'ensemble des prestations proposées par l'association) pour réécrire cet accord. Lydie VALETTE –RACH continue ce travail en coordination avec l'association et le secrétariat de mairie.

Par ailleurs, Mme Brigitte DESROCHES, employée à Bâgé'évasion et surveillante de restauration scolaire très investie auprès des enfants pour faire vivre le jardin pédagogique, enseigne, notamment, des valeurs d'anti-gaspillage dont elle a pu dernièrement constater les retombées positives ... au restaurant scolaire ! De leur propre volonté, quelques-uns et unes de ses jeunes jardiniers se sont en effet engagés devant elle à terminer leur assiette et à encourager leurs camarades à faire de même. Le résultat est encourageant. A suivre ... M. le Maire et Lydie VALETTE-RACH iront soutenir le mouvement très prochainement.

➤ **Action sociale – CCAS**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que le mardi 26 avril, Mme Aimée GAGNON, Directrice du Pôle Protection de l'Enfance à PERONNAS a présenté son service et l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA 01). Toutes les informations ont été transcrites dans une annexe au compte rendu de la séance. Il est précisé que les situations préoccupantes doivent être signalées dans un premier temps au Point Accueil Solidarité de SAINT-LAURENT-SUR-SAONE – 1 rue Romans Petit – Tél : 03.85.39.12.71 – à défaut à notre policier municipal ou à la gendarmerie du secteur.

Par ailleurs, le Point Accueil Solidarité de Saint-Laurent-sur-Saône a été réorganisé. Mme Cécile SABOT, assistante sociale, remplace aujourd'hui Mme Sonia LAGARDE sur le secteur de BAGE-LA-VILLE. Elle viendra présenter son rôle et ses missions lors de la prochaine réunion de notre CCAS, fixée au mardi 7 juin 2016.

Egalement, une réunion d'information générale a été organisée le 4 mai dernier par l'Unité Locale Croix Rouge du Val de Saône. Elle regroupe les anciens cantons de Bâgé-le-Châtel et de Pont-de-Vaux, aujourd'hui inclus dans le canton de Replonges, avec St-Trivier-de-Courtes. Outre les rapports habituels qui ont été présentés sur ses activités et comptes-rendus financiers, il est à noter que la Direction Nationale de la Croix Rouge avait organisé

un démarchage à domicile par des opérateurs privés, ceci afin de collecter des fonds. M. Jacques AUBRY, Président Départemental, s'est rendu à PARIS pour expliquer qu'une telle démarche en province ne pouvait aboutir favorablement sans concertation préalable des élus et des bénévoles. L'opération a donc été annulée dans l'Ain. Son éventuelle reprise est subordonnée à l'organisation de réunions d'information. Il a également été avancé qu'elle pourrait être effectuée par des bénévoles quoique ces derniers n'adhèrent plus à une telle démarche.

➤ **CMJ**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que le Conseil Municipal Jeune 2015/2016 a participé à la commémoration du 8 mai 1945 à BAGE-LA-VILLE, puis à SAINT-SULPICE. Ils recevront M. Thierry RION, Chef du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) des 3 Bâgé / Dommartin / Saint-Sulpice pour la préparation de la visite de la caserne des Sapeurs-Pompiers à Bâgé-la-Ville. Les CMJ honoraires (2014/2015) qui le souhaiteront pourront s'associer à la visite. M. RION est vivement remercié pour son investissement auprès des jeunes dans cette démarche.

Par ailleurs, la table accessible aux personnes à mobilité réduite (projet des CMJ 2014/2015) a été installée. Les abords sont en voie d'aménagements (remise en état du terrain et gazon). Nous prévoyons une séance « photos » avec M. le Maire (et pourquoi pas les parents des jeunes) très prochainement.

➤ **Forum des associations**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que le forum est prévu le samedi 10 septembre à la salle polyvalente de St-André-de-Bâgé. Il est organisé par la municipalité de Bâgé-le-Châtel. Frédéric CHAFFAUD représentera la municipalité à la première réunion le 24 mai.

➤ **Fête des écoles publiques du Pays de Bâgé**

Comme les années précédentes, la fête cantonale des écoles publiques du Pays de Bâgé a fait converger une grande foule vers MANZIAT le jeudi 5 mai. Près de 600 enfants ont participé aux tournois de football et spectacles de danse et tenté leur chance aux différents jeux tenus par plusieurs associations du Sou des Ecoles. M. Serge VAISSAUD, Président du Comité Cantonal d'Action Laïque (CCAL) – dernière association de ce type à se maintenir dans l'Ain - a donné rendez-vous à tous au jeudi de l'Ascension 2017.

➤ **Rencontre des femmes élues du département – SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX**

Le samedi 21 mai se déroulera la rencontre des femmes élues du département à laquelle Françoise BOSSAN, Rachel CHARPIGNY et Lydie VALETTE-RACH participeront.

➤ **Médiathèque**

Mme Marie-Dominique BUIRET informe l'Assemblée que malgré l'absence du médiathécaire depuis le 12 avril dernier, l'accueil du public, des scolaires, la lecture à la Marpa, l'Instant d'histoires, l'exposition Napoléon, le médiabus, la navette, le catalogage et l'équipement des livres ont été maintenus. Seule l'animation prévue lors de la venue de chaque classe à la médiathèque a été annulée. Tout ceci n'aurait pas pu se réaliser sans l'implication de tous les bénévoles.

A noter qu'à ce jour, une trentaine de candidatures pour le poste de médiathécaire ont été reçues. Elles seront étudiées le lundi 6 juin.

Par ailleurs, le 13 mai a eu lieu une réunion du réseau des bibliothèques de la CCPB ayant pour objet « le devenir du réseau dans le projet de fusion des 2 communautés de communes ». Un tour de table réaffirme la volonté de toutes les bibliothèques de continuer de fonctionner en Réseau et le souhait de l'élargir aux bibliothèques de la CC de Pont de Vaux.

Concernant la subvention annuelle de la CCPB (2300 €), nous sommes en train de finaliser la commande. De même, la tour « Mangas » et le diable ont été validés chez les fournisseurs.

Enfin, courant juin aura lieu une exposition sur les différentes réalisations faites pendant les TAP.

➤ **Environnement - Hydraulique**

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée que les travaux du Syndicat des Eaux route de Montgrimoux, partie Bâgé-la-Ville, sont terminés. De même, les travaux route de Manziat se termineront d'ici quelques jours. La réception des travaux du Syndicat route de Charlemagne a été faite le 18 mai et les travaux route de la Terrasse ont débuté le 17 mai dernier.

Après un premier bilan sur les recettes attendues en matière d'assainissement, il doit être noté une réalisation d'environ 50 %.

Enfin, les travaux envisagés concernant l'Economie énergie et la route des Butillons ont été sollicités auprès du SIEA.

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion à la CCPB s'est tenue le 17 mai dernier concernant la fusion de la CCPB avec la CC de Pont-de-Vaux. KPMG, société missionnée pour faire une étude des situations respectives des CC, a présenté la situation. Dix groupes de travail seront constitués afin de travailler sur différentes thématiques : finances, SPANC-assainissement, Scot-PLUi-Habitat–urbanisme.... Tous les élus sont invités le 25 mai 2016 à une nouvelle présentation.
- Le projet de constitution d'une commune nouvelle entre les communes de BAGE LA VILLE et de DOMMARTIN suit son cours. Des réunions de travail thématiques auront lieu tout au long du mois de juin.
- La remise des livres aux CM2 est prévue le vendredi 1^{er} juillet à 18h.
- La pré-réception du club house des tennis à Saint-André-de-Bâgé est prévue le 25 mai prochain.

| Réunion | Date | Heure |
|--------------------------|--------------|-------|
| BUREAU MUNICIPAL | 09/06 | 20h30 |
| CONSEIL MUNICIPAL | 16/06 | 20h30 |
| BUREAU MUNICIPAL | 23/06 | 20h30 |
| CONSEIL MUNICIPAL | 07/07 | 20h30 |

La séance est levée à 23h00.